

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 072-22

Le 17 juin, 2022

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
LifeWorks Inc. (LWRK)
Plan d'arrangement**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que LifeWorks Inc. (TSX : LWRK, « LifeWorks » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui qu'elle avait conclu avec TELUS Corporation (TSX : T, NYSE : TU « TELUS ») une entente contraignante aux termes de laquelle TELUS s'est engagée à acquérir la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de LifeWorks (l'« opération »). Dans le cadre de l'opération, les actionnaires de LifeWorks pourront :

- recevoir 33,00 \$ CA au comptant par action de LifeWorks (la « contrepartie au comptant »); ou
- recevoir 1,0642 action de TELUS pour chaque action de LifeWorks, ce qui représente une contrepartie par action de 33,00 \$ CA, compte tenu du cours moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions de TELUS à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour la période de 20 jours close le 14 juin 2022 (la « contrepartie en actions »); ou
- 16,50 \$ CA au comptant plus 0,5321 action de TELUS par action de LifeWorks, ce qui correspond à une contrepartie au comptant de 50 % et à une contrepartie en actions de 50 % (la « contrepartie combinée »).
- Le choix de recevoir la contrepartie au comptant ou la contrepartie en actions sera assujéti à une répartition au prorata afin de s'assurer que la contrepartie au comptant et la contrepartie en actions représentent chacune 50 % de la contrepartie totale de l'opération.

Les actionnaires de LifeWorks qui ne choisissent ni la contrepartie au comptant ni la contrepartie en actions recevront la contrepartie combinée.

L'opération est assujéti à l'approbation du tribunal, des actionnaires de LifeWorks, de la Bourse de Toronto et de la Bourse de New York, aux approbations réglementaires et aux autres conditions de clôture habituelles.

L'opération sera soumise à l'approbation de 66 ⅔ pour cent des votes exprimés par les actionnaires ordinaires de LifeWorks lors d'une assemblée spéciale des actionnaires ordinaires de LifeWorks (l'« assemblée extraordinaire ») qui devrait se tenir au plus tard le 5 août 2022 pour approuver l'opération. Si ces approbations sont obtenues et que les conditions sont remplies, la clôture de l'opération devrait avoir lieu au cours du quatrième trimestre de 2022.

De plus amples renseignements concernant l'opération seront contenus dans une circulaire de sollicitation de procurations par la direction que LifeWorks préparera, déposera et enverra par la poste aux actionnaires ordinaires de LifeWorks avant la tenue de l'assemblée extraordinaire. L'entente et la circulaire de sollicitation de procurations par la direction seront accessibles sur SEDAR à sedar.com.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza
Directeur, opérations de négociation des produits dérivés